

Commission de l'enseignement de la FTI

Règlement interne

1. Composition

1.1. La Commission est composée des membres ordinaires suivant-es :

- quatre membres du corps professoral,
- trois membres du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche,
- quatre membres du corps étudiant,
- un membre du personnel administratif et technique.

1.2. Un-e membre du Décanat et les conseillers/ères académiques sont membres ex officio de la Commission.

1.3. Sont considérées comme invitées de la Commission toutes personnes convoquées à une ou plusieurs réunions de la Commission.

1.4. Les membres de la Commission sont élu-es pour deux ans par le Conseil participatif de la FTI.

2. Mission

La Commission a pour mission de :

- traiter des questions ponctuelles relatives à l'enseignement qui émanent des diverses instances de la Faculté,
- examiner des questions de didactique relatives aux contenus, moyens, méthodes d'enseignement, modes d'évaluation, etc.,
- assurer la circulation de l'information concernant l'enseignement au niveau des structures facultaires,
- encourager la recherche dans le domaine de l'enseignement.

3. Fonctionnement

3.1. La Commission élit un-e membre du corps professoral comme président-e.

3.2. Le président ou la présidente de la Commission, un-e membre du Décanat ou les conseillers/ères académiques représentent la FTI dans les organes compétents de l'Université.

3.3. Le président ou la présidente s'enquiert du suivi des missions et en informe les membres de la Commission.

3.4. La Commission prend ses décisions de manière consensuelle, suite à une discussion parmi ses membres.

3.5. Si nécessaire, le président ou la présidente de la Commission peut mettre une décision au vote. Le vote se fait à main levée. Seuls/es les membres ordinaires ont le droit de vote. En cas de vote, la décision est prise à la majorité simple des membres présent-es et votant-es. En cas d'égalité de voix, le président ou la présidente a voix prépondérante.

3.6. La Commission présente chaque année un rapport d'activités au Conseil participatif de la FTI.